



MINISTÈRE DES ARMÉES



ÉCOLE DE L'AIR

Direction générale de la
formation militaire

Division de formation au
commandement 04.401

Dossier suivi par :
Commandant Julien Venture

Salon, le 27 mai 2019

N° 445/ARM/EA/DGFM/DFC/EA1

NOTE

à l'attention des

destinataires *in fine*

OBJET : notice d'intégration à la promotion 2019 de l'École de l'air.

P. JOINTES : trois annexes.

Le présent document est destiné à faciliter l'intégration à l'École de l'air (EA) des candidats déclarés admis aux concours, quel que soit leur mode de recrutement. Il doit permettre aux futurs élèves officiers de rejoindre l'école et de débiter leur scolarité dans les meilleures conditions.

Il comporte trois annexes et est accompagné d'un livret spécifique :

- l'annexe I concerne les formalités relatives à l'intégration. Elle présente les modalités pratiques d'admission à l'École de l'air, les principaux éléments à connaître concernant les premières semaines de scolarité, ainsi que quelques consignes importantes relatives à la préparation individuelle à l'exercice des métiers du commandement ;
- les annexes II et III détaillent les listes de documents à détenir lors de l'intégration par les élèves issus respectivement des recrutements externes (étudiants civils) et internes (militaires) ;
- le livret spécifique joint est dédié à la préparation athlétique. L'entretien et l'amélioration de la condition physique des futurs élèves officiers en course à pied et en musculation revêtent en effet une importance primordiale tant dans l'optique de la formation sportive et militaire que vis-à-vis de la réussite aux tests du brevet d'initiation au parachutisme militaire (BIPM).

*Lieutenant-colonel Anne-Laure Michel
Directrice générale de la formation militaire
de l'École de l'air*

signé : **MICHEL**

DESTINATAIRES :

- Candidats admis.

DIFFUSION INTERNE :

- Madame la Directrice générale de la formation militaire (pour DFC, DFC/service des sports, det CFA) ;
- Madame la Directrice générale des services (pour service scolarité) ;
- Monsieur le chef du pôle études prospectives (pour bureau programmes formations) ;
- Monsieur le chef du Groupement de soutien de la base de défense Istres-Salon – Antenne Salon (pour SSV/Mess élèves, SSC/BSMA, coiffeur, maître tailleur, Antenne SAP/Cellule élèves, Cellule Solde) ;
- Monsieur l'adjoint base (pour semaine base, société de sécurité de gardiennage, CSB) ;
- Madame le chef de la 158ème Antenne médicale de Salon-de-Provence du 10ème Centre médical des armées ;
- BA705/DRHAA-Tours (pour SDEF/Bur activ form 20534/Div esc/Sec off).

COPIE :

- Archives générales.

FORMALITÉS RELATIVES A L'INTÉGRATION

1. DISPOSITIONS ADMINISTRATIVES

Tous les élèves ayant réussi les concours d'entrée à l'École de l'air, quel que soit leur mode recrutement (externe ou interne), intègrent une seule et même promotion.

Tout candidat :

- ayant accepté¹ la proposition du Service concours écoles d'ingénieurs (SCEI) pour intégrer l'École de l'air – concours externes MP PC PSI PT (<http://www.scei-concours>) ;

OU

- déclaré admis au concours externe sur épreuves d'admission à l'École de l'air licence « option sciences politiques » ;

OU

- déclaré admis au concours externe sur titre d'admission à l'École de l'air ;

OU

- déclaré admis aux concours internes d'admission à l'École de l'air,

doit impérativement se présenter **samedi 24 août 2019** à l'École de l'air sur la Base aérienne 701 de Salon-de-Provence avec **sa lettre de convocation** (cette dernière lui aura d'ici là été adressée par courriel. Document à prendre même en cas d'attente d'intégration à une autre école) ou son **ordre de mutation** (EIOM).

Il est demandé aux candidats déclarés admis et ayant décidé de ne pas rejoindre l'École de l'air de prévenir le plus rapidement possible :

- pour les admis aux concours externes MP PC PSI et PT : SCEI par Internet <http://www.scei-concours.fr> ou Audiotel 0 892 692 692 ;
- pour les admis aux autres concours : la Division examens, sélections et concours (DESC) de la DRH-AA : drhaa-desc-off-recrexterne.gestionnaire-rh.fct@intradef.gouv.fr pour les concours externes / drhaa-desc-off-recrinterne.gestionnaire-rh.fct@intradef.gouv.fr pour les concours internes / 02.36.16.25.54 ou 02.36.16.25.53.

¹ Et devant donc respecter les modalités d'admission qui lui ont été communiquées lors de son inscription aux concours.

1.1. Modalités d'intégration à l'École de l'air

1.1.1. Candidats admis en listes principales

L'accueil de tous les élèves officiers de la promotion 2019 de l'École de l'air se fera le **samedi 24 août 2019** entre 12 h 30 et 14 h 00 (repas pris) à l'entrée de la base aérienne 701 de Salon-de-Provence.

Une navette unique sera mise en place en gare SNCF d'Aix en Provence TGV : départ à 12 h 30.

Les élèves rejoignant l'École de l'air par voie ferrée doivent **conserver impérativement** leur billet SNCF 2nde classe afin de permettre son remboursement ultérieur.

Les élèves rejoignant l'École de l'air avec leur véhicule personnel doivent s'assurer d'être en possession de leur permis de conduire, de la carte grise du véhicule et du contrat d'assurance en cours de validité pour une période couvrant les 03 mois suivants la date d'intégration. Compte-tenu du régime de vie imposé en début de scolarité au sein de l'École de l'air, le véhicule stationnera sur la Base aérienne 701 depuis son arrivée jusqu'au samedi 19 octobre 2019 inclus.

Tout candidat déclaré admis en liste principale qui ne se sera pas présenté à l'École de l'air au plus tard le dimanche 25 août 2019 à 09 h 00 sera considéré démissionnaire.

En cas de difficulté (cas de force majeure uniquement et dûment justifié) pour rejoindre l'École de l'air à la date et à l'heure prévue, il est impératif de prévenir l'école à l'un des numéros suivants :

04.90.17.80.00 poste 24123
(commandant de la promotion 2018 de l'École de l'air)
OU
04.90.17.80.00 poste 26332 ou 06.79.96.61.24
(permanence bâtiment encadrement)

1.1.2. Candidats inscrits en liste complémentaire

Les candidats inscrits en liste complémentaire sont susceptibles d'être appelés au fur et à mesure des désistements d'autres candidats. Ils doivent s'organiser pour être en mesure de rejoindre l'École de l'air dans les meilleurs délais après réception de cet appel.

L'appel des candidats se fait :

- par le service concours école d'ingénieurs (SCEI <http://www.scei-concours.fr>) pour les candidats admis aux concours MP PC PSI PT ;
- par la DRH-AA/SDEF/BAF/DESC de Tours pour tous les autres candidats.

Ils disposent alors d'un **délai de 24 heures** pour rejoindre l'École de l'air. En cas d'impossibilité de la rejoindre dans ce délai (cas de force majeure uniquement et dûment justifié), ils devront contacter le plus rapidement possible les numéros indiqués au paragraphe précédent. **Passé ce délai, si un candidat n'a pas rejoint ou contacté l'école, il sera rayé des listes et remplacé par un autre candidat figurant sur la liste complémentaire.**

Pour l'arrivée à l'école, il est demandé de suivre les mêmes dispositions que pour les élèves retenus au titre de la liste principale. **Une prise en compte plus rapide pourra être faite, notamment à partir de la gare SNCF de Salon-de-Provence, si le candidat prévient au plus tôt de son horaire d'arrivée.**

1.2. Prise en compte des élèves officiers

Les listes des pièces administratives et médicales à détenir le jour de l'intégration sont fournies en annexes II et III. **Ces listes sont exhaustives et il est impératif que tous les candidats détiennent l'ensemble des documents demandés en nombre suffisant lors de l'incorporation.**

Ils devront de plus répartir les différents documents dans des pochettes en respectant les consignes précisées dans les annexes suivantes (couleur de la pochette, liste détaillée des documents à imprimer sur chaque pochette) :

- ANNEXE II : liste des documents à détenir pour les élèves issus des concours externes ;
- ANNEXE III : liste des documents à détenir pour les élèves issus des concours internes.

2. DISPOSITIONS PRATIQUES

2.1. Période bloquée

Du samedi 24 août 2019 au samedi 19 octobre 2019 inclus, les élèves officiers résident sur la base de Salon-de-Provence sous le régime de l'internat. Aucune autorisation de sortie de la base aérienne 701 n'est accordée au cours de ces deux premiers mois, sauf cas de force majeure étudié au cas par cas.

Cette période est clôturée, le samedi 19 octobre 2019, par une cérémonie au cours de laquelle les élèves officiers sont présentés au drapeau. Leurs proches y sont cordialement invités. A l'issue de la cérémonie, une semaine de permissions est accordée.

Les deux premiers mois à l'École de l'air sont intenses. Durant cette période, les élèves officiers portent uniquement l'uniforme. Ils participent en particulier à un stage d'aguerrissement en montagne.

Pour des contraintes liées à l'entraînement, les élèves officiers sont privés de moyens de communication (téléphone portable, internet) pendant les premières semaines de formation à l'École de l'air. Il est ainsi demandé aux intégrants de prévenir leurs proches et de prendre leurs dispositions.

Les téléphones personnels resteront toutefois à leur disposition les samedi 24 et dimanche 25 août 2019 pour leur permettre d'informer leur famille de leur arrivée sur la base et transmettre un numéro à contacter en cas d'urgence.

2.2. Régime de vie

Les aspirants de l'École de l'air résident obligatoirement sur base sous le régime de l'internat jusqu'au passage au grade de sous-lieutenant (en deuxième ou troisième année selon le cursus).

Toutefois, le régime d'externat pourra être accordé aux chargés de famille (vie maritale, enfants à charge) qui en feront la demande. Il ne pourra prendre effet qu'à partir du 01 janvier 2020 (suite aux permissions de Noël).

2.3. Adresse postale

Dès l'arrivée le 24 août 2019, les élèves officiers pourront recevoir du courrier à l'adresse suivante :

Aspirant NOM Prénom
Promotion EA 2019 – DFC 04.401
Base aérienne 701
13661 SALON AIR

2.4. Paquetage et tenue

2.4.1. *Paquetage militaire*

Les élèves de recrutement externe percevront un paquetage complet dès leur arrivée. Il est donc inutile d'encombrer les valises personnelles d'effets civils (exclure les sacs ou valises trop volumineux). Une **tenue civile correcte** est exigée sur la Base aérienne 701. Proscrire d'arriver en tenue décontractée (les effets tel que les shorts, les nu-pieds, les débardeurs et les hauts laissant les épaules nues ne sont pas admis) et veiller à avoir une coupe de cheveux réglementaire (côtés : 03 mm – dessus : 06 mm).

Les élèves de recrutement interne devront **impérativement disposer de l'ensemble de leur paquetage dès leur arrivée** en particulier pour les effets de combats ainsi que pour les effets suivants devant être galonnés : vestes, casquette, blouson CLP et manteau.

La perception et le galonnage des effets militaires complémentaires s'effectueront directement sur la Base aérienne 701 de Salon-de-Provence.

2.4.2. *Trousseau indispensable pour l'intégration à l'École de l'air*

Durant les toutes premières semaines de vie à l'École de l'air, les élèves officiers auront besoin des affaires listées ci-après :

- du linge de corps, des sous-vêtements (2 semaines d'autonomie environ) – 10 paires de chaussettes type tennis noires ou adaptées au port des rangers ;
- de la lessive (lavage à la main) ;
- des serviettes de toilette ;
- le nécessaire de toilette pour **deux mois** : savon, gel douche, shampoing, brosse à dents, dentifrice, mousse à raser, rasoirs manuels (plusieurs de chaque en cas de perte) ;
- 1 paire de chaussures de sport de bonne qualité (type running) ;
- 1 paire de chaussures de type « tongs » de piscine ;
- 1 maillot de bain (short interdit), des lunettes de natation, un bonnet de bain et une serviette de bain ;
- 2 stylos à bille **noirs** ;
- 1 cadenas ;
- 1 lampe frontale avec des piles de rechange ;
- lunettes de vue pour ceux qui en portent ;
- 1 montre s'éclairant la nuit (éviter absolument les montres de valeur) ;
- 1 briquet ;
- 1 nécessaire de couture (2 aiguilles + fil noir) ;
- 1 carnet de notes format A6 ;
- 2 boîtes de cirage noir ;
- pour les personnels féminins, prendre le nécessaire pour faire un chignon correct ;
- 1 « trousse médicale » minimale :
 - de l'Élastoplaste, des pansements (plusieurs boîtes) ;
 - du désinfectant (Chlorhexidine unidoses), des compresses non stériles ;
 - des pansements double peau de type « Compeed » pour les ampoules (en quantité non négligeable) ;
 - du paracétamol ;

- de la lotion anti-moustique ;
- nécessaire contre les allergies (si besoin) ;
- un bonnet de couleur sombre sans marque apparente ;
- des sous-gants noirs ;
- une trentaine d'Euros en pièces pour l'utilisation de la laverie.

Rappel : les bijoux, matériels informatiques (autres que mentionnés ci-dessous), hi-fi et vidéo ainsi que les objets fragiles et de valeur sont à proscrire pendant les deux premiers mois.

2.5. Ordinateur personnel

Pour pouvoir suivre leur cursus de formation, les élèves devront disposer à partir de la rentrée de novembre d'un ordinateur disposant, **au minimum**, des spécifications techniques suivantes :

- | |
|---|
| <ul style="list-style-type: none"> • Processeur Intel i5 6^{ème} génération ou AMD8, i7 recommandé ; • RAM 4Go, 8Go recommandé ; • Capacité de stockage 256Go, SSD recommandé ; • Port USB ; • Carte Wifi ; • Logiciels bureautique : Suite OpenDocument (LibreOffice, OpenOffice), Microsoft Office 2016 ou 2019 recommandé. |
|---|

Il est donc demandé aux nouveaux intégrants :

- soit d'arriver à l'école avec un ordinateur disposant des caractéristiques préconisées ;
- soit de profiter de l'offre négociée par l'École de l'air pour s'équiper à titre personnel après leur entrée à l'EA et avant de débiter la formation académique (proposition DELL « offre éducation » : budget environ 700€, garantie 3 ans comprise + option assurance technique).

2.6. Condition physique requise

Les premières semaines seront consacrées à la formation militaire et sportive : elles sont éprouvantes sur le plan physique. **Les candidats doivent donc mettre à profit les vacances pour parfaire leur endurance et leur condition physique** (cf. livret joint : guide de préparation athlétique pour l'incorporation de l'École de l'air).

Les intégrations successives ont malheureusement démontré que les personnes n'ayant pas pris le temps de parfaire leur condition physique avant leur arrivée se sont retrouvées en grande difficulté pour pouvoir tenir le rythme soutenu des premières semaines à l'École de l'air (fatigue, douleurs articulaires, courbatures, blessures ...).

Cela est d'autant plus nécessaire qu'à l'issue des premières semaines les élèves officiers seront évalués par un test de capacité physique dont le résultat conditionnera la participation à certaines activités militaires et donc la validation de la scolarité annuelle.

La réussite à ce test est **obligatoire** pour le passage en deuxième année de l'École de l'air. Il est ainsi demandé de pouvoir accomplir :

HOMMES	FEMMES
✓ 4000 mètres en moins de 20 minutes	✓ 4000 mètre en moins de 24 minutes
✓ 4 tractions en pronation	✓ 1 traction maintenue de 15 secondes en pronation
✓ 15 pompes	✓ 8 pompes
✓ 40 abdominaux	✓ 30 abdominaux
✓ 30 flexions des membres inférieurs	✓ 20 flexions des membres inférieurs
✓ 1 montée de corde de 06 mètres	✓ 1 montée de corde de 05 mètres

Afin de commencer un entraînement progressif dès les premiers jours, il est également demandé aux candidats de se présenter à l'incorporation avec une VMP à jour ou un certificat de non contre-indication à la pratique de la course à pied (type footing) et au grimper de corde, établi par un médecin (civil ou militaire), et datant de moins de 02 mois.

En outre, il est vivement conseillé aux candidats de porter des chaussures « dures » pendant les vacances afin d'habituer leurs pieds au port intensif des rangers.

2.7. Protection sociale

Le métier de militaire implique, par son caractère spécifique, que tout personnel puisse être exposé à un risque, que ce soit sur le territoire national ou sur des théâtres d'opérations extérieures.

En conséquence, il est fortement recommandé de se documenter sur les différents contrats de santé-prévoyance spécifiquement adaptés au métier de militaire. Durant la période bloquée auront lieu des séances d'information par différents spécialistes homologués par le ministère des armées.

Les mutuelles militaires sont les seules à même d'offrir des garanties et une couverture santé et prévoyance adaptées au métier de militaire.

**LISTE DES DOCUMENTS A DÉTENIR LORS DE L'INTÉGRATION
POUR LES ÉLÈVES ISSUS DES CONCOURS EXTERNES**

Lors de l'intégration, chaque candidat devra impérativement détenir l'ensemble des documents suivants en nombre suffisant. Se munir de **06 pochettes cartonnées de couleurs distinctes** pour y ranger tous les documents réclamés par chaque service. Ces pochettes devront être dûment préparées avant l'arrivée à l'Ecole de l'air. **Sur chaque pochette, vous prendrez soin d'imprimer et de coller la liste détaillée des pièces demandées.**

ATTENTION, aucune copie de documents ne sera faite après votre arrivée sur la Base aérienne 701.

1. PRISE EN COMPTE ADMINISTRATIVE

• **Pochette Rouge :**

Encadré à imprimer et coller sur la pochette correspondante :

Antenne SAP/Cellule élèves :

- 1 copie de la lettre de convocation ;
- 2 relevés d'identité bancaire **individuels à votre nom** ;
- 2 actes de naissance copie intégrale **originale de moins de trois mois** (pas d'extrait d'acte de naissance) ;
- 1 copie de l'attestation de JAPD ou JDC* avec le numéro identification défense indiqué ;
- 1 copies **lisibles** de la carte vitale ou de l'attestation de sécurité sociale portant votre propre numéro (pas celui de vos parents) ;
- 1 copie lisible recto-verso de la carte nationale d'identité ou du passeport **en cours de validité**, si double nationalité 1 copie du document justificatif (passeport étranger ou autre) ;
- 1 copie lisible du permis de conduire recto-verso ;
- 1 attestation employeur libérant de l'emploi civil ;
- acte de mariage, extrait acte de naissance des enfants, copie livret de famille, certificat de vie maritale (**si vous vivez en concubinage**) ou attestation de PACS et toutes pièces justifiant de votre situation de famille ;
- 1 copie attestation de formation aux Premiers Secours ou PSC1 ;
- photocopies diplômes scolaires ou relevé de notes à partir du baccalauréat ;
- 1 copie impérative du CEMPN pour le personnel naviguant.

* pour les candidats recensés à l'étranger, veuillez contacter l'ambassade de France afin de connaître votre numéro identifiant défense.

Pour les élèves ayant effectué une période de réserve ou issus de l'EETAA Saintes, veuillez fournir les documents tels que : tous les contrats d'engagement (initiaux ou renouvellement), convocation à une période de réserve, fiche de solde, décision de dénonciation/résiliation de contrat réserve, une copie du livret matricule (notamment du NIA=Numéro identifiant Air si vous avez effectué un service antérieur dans l'Armée de l'air) ou état des services pour un service antérieur dans l'Armée de terre ou la Marine.

• **Pochette Orange :**

Encadré à imprimer et coller sur la pochette correspondante :

Solde :

- 3 RIB à votre nom et prénoms ;
- 1 copie de votre carte vitale ou attestation de sécurité sociale disponible sur le site amelie.fr (pas celles des parents);
- État signalétique et des services de l'armée concernée pour ceux ayant déjà effectué des services antérieurs, contrat et décision de radiation ou dénonciation
- acte de mariage, extrait acte de naissance des enfants, copie livret de famille, certificat de vie maritale (**si vous vivez en concubinage**) ou attestation de PACS et toutes pièces justifiant de votre situation de famille.

• **Pochette Jaune :**

Encadré à imprimer et coller sur la pochette correspondante :

DFC 04.401 :

- 1 original de la lettre de convocation ;
- 1 acte de naissance pour la demande de passeport militaire;
- Billet de train original.

• **Pochette Verte :**

Encadré à imprimer et coller sur la pochette correspondante :

Section suivi scolarité :

- 1 acte de naissance
- 1 copie du relevé de notes au concours

• **Pochette Bleue Inscription Université :**

Les élèves issus du concours licence option « sciences politiques », s'inscrivent **OBLIGATOIREMENT** pour l'année scolaire 2019-2020 au diplôme de l'Institut d'études politiques d'Aix-en-Provence (IEP) et au master « Géostratégie, défense et sécurité internationale ». **Les frais d'inscription sont pris en charge par l'École de l'air.**

Si concerné, encadré à imprimer et coller sur la pochette correspondante :

Inscription à l'IEP et au Master (obligatoire pour cursus option « sciences politiques ») :

- 1 photo d'identité ;
- 1 photocopie du Baccalauréat ;
- 1 photocopie recto-verso de la carte vitale ;
- 1 photocopie de la carte d'identité civile ;
- 1 photocopie du certificat de participation à l'Appel de préparation à la défense ou Journée Défense et Citoyenneté ;
- Etre en possession du numéro INE ou BEA (indiqué sur le relevé des notes du BAC) ;

Il est impératif qu'au moment de son inscription, chaque élève ait en sa possession toutes les pièces demandées avec les originaux demandés et le nombre suffisant de copies. Les inscriptions ayant lieu pendant la période bloquée, l'ensemble des pièces devra impérativement être détenu dès l'incorporation dans la pochette prévue à cet effet.

En cas de difficultés ou questions concernant l'inscription à l'université, contacter la Section Suivi Scolarité :

POC : Chef de la Section Suivi Scolarité
PNIA : 811 701 6166 ;
Tel : 04 90 17 80 00 poste 26166

2. PRISE EN COMPTE MÉDICALE

• Pochette Blanche :

Encadré à imprimer et coller sur la pochette correspondante

Antenne médicale :

- 2 copies lisibles recto/verso de la carte nationale d'identité ou du passeport **en cours de validité** ;
- Certificat de non contre-indication à la pratique de la course à pied** (type footing) et au grimper de corde de moins de 2 mois, établi par un médecin ;
- Compte-rendu d'expertise** modèle 268 santé air délivré par le CEMPN pour les candidats PN;
- Certificat médico-administratif d'aptitude initiale modèle 620-4*/12 délivré par le CEMI ;
- Dossier médical complet** de sélection délivré par le CEMPN ou par le CEMI sous pli confidentiel médical ;
- Carnet de santé** à présenter au service médical ;
- 2 copies lisibles carte vitale** (ou feuille d'affiliation si rattachement aux parents)
- Toute pièce justificative de vaccinations antérieures à jour (carnet de santé, carnet de vaccination international...) ;
- Carte de groupage sanguin** comprenant 2 déterminations ;
- Certificat d'aptitude classe 2 DGAC (si déjà titulaire) ;
- Dernière ordonnance si port de verres correcteurs ;
- Panoramique dentaire de moins de 5 ans sur film radiographique** (à faire dans la mesure du possible) ;
- Toutes autres pièces médicales utiles issues du milieu médical militaire ou civil (radios/bilans sanguins/rapports médicaux/sur expertises/antécédents médicaux...).

3. CORRESPONDANT EN CAS DE DIFFICULTÉ

Antenne SAP/Cellule Elèves C2.057 :

POC : Responsable Cellule Elèves
PNIA : 811 701 64 19
Tel : 04 90 17 80 00 poste 26419
Courriel : admission@ecole-air.fr

ANNEXE III à la note n° 445 /ARM/EA/DGFM/DFC/EA1 du 27 mai 2019

LISTE DES DOCUMENTS A DÉTENIR LORS DE L'INTÉGRATION
POUR LES ÉLÈVES ISSUS DES CONCOURS INTERNES

Lors de l'intégration, chaque candidat devra impérativement détenir l'ensemble des documents suivants en nombre suffisant. Se munir de **06 pochettes cartonnées distinctes** pour y ranger tous les documents réclamés par chaque service que vous aurez pris soin de préparer avant d'arriver. **Sur chaque pochette, vous prendrez soin d'imprimer et de coller la liste détaillée des pièces demandées.** Les candidats veilleront à disposer de 13 jours de permission restant.

ATTENTION, aucune copie de documents ne sera faite après votre arrivée sur la Base aérienne 701.

1. DOCUMENTS A RENSEIGNER

Les documents suivants sont à envoyer par mail au plus tard pour le **31 juillet 2019** à

admission@ecole-air.fr

- Fiche de renseignements élèves et famille (le document vierge à renseigner vous sera envoyé par mail par l'Antenne SAP/Cellule Elèves) ;
- Un acte de naissance avec filiation complète et mentions marginales.

2. PRISE EN COMPTE ADMINISTRATIVE

Dès l'arrivée sur la base, il sera demandé de présenter impérativement les documents listés ci-dessous (**aucun envoi par courrier**). La vérification de la mise à jour des documents est à votre charge :

• **Pochette Rouge :**

Encadré à imprimer et coller sur la pochette correspondante :

Antenne SAP/Cellule Elèves :

- 2 actes de naissance de moins de 3 mois, **copie intégrale et originale** ;
(pas d'extrait d'acte de naissance) avec filiation complète et mentions marginales ;
- 1 copies lisibles recto/verso de la carte nationale d'identité
ou du passeport en cours de validité ;
- 1 copie justificatif si changement de situation familiale récente ;
- 1 copie attestation de formation aux Premiers Secours ou PSC1 ;
- 1 copie recto/verso du permis de conduire ;
- 1 copie du CEMPV pour le personnel navigant ;
- EIOM ;
- DIU clôturé par les bases perdantes
- RISAC (si existant) et socle de points pour la médaille de la défense nationale dans le SIRH
Orchestra doivent être insérés dans le DIU par le SAP/BPM/ADM de la base perdante.

- **Pochette Violette :**

Encadré à imprimer et coller sur la pochette correspondante :

Cellule Sécurité Base :

- Habilitation Confidentiel Défense (spécialité 35-36-38) ou Secret Défense (spécialité 10-20-31-32-33-34) en cours de validité et couvrant la période de formation ou référence de la demande (cf. annexe VI de l'ins.120/DEF/EMAA/BAPPS du 31 mai 2011, officier en formation).

- **Pochette Orange : uniquement si changement particulier à signaler :**

Encadré à imprimer et coller sur la pochette correspondante :

Solde :

- Pour un changement de situation de famille : acte de mariage, jugement de divorce, acte de naissance ;
- Pour un dossier MICM : attestation du bureau logement, EIOM, copie du bail, quittances des 2 premiers mois de loyers);
- Pour un changement de situation bancaire : RIB

- **Pochette Jaune :**

Encadré à imprimer et coller sur la pochette correspondante :

DFC 04.401 :

- Copie du relevé DEFNAT ;
- Passeport militaire.

- **Pochette Verte :**

Encadré à imprimer et coller sur la pochette correspondante :

Section Suivi Scolarité :

- 1 acte de naissance (copie intégrale pas d'extrait d'acte de naissance) ;
- 1 copie du relevé de notes au concours.

- **Pochette Bleue Inscription Université :**

Les élèves issus du concours sur épreuves s'inscrivent **OBLIGATOIREMENT** pour l'année scolaire 2019-2020 au Diplôme d'Université (DU) « Acteurs de la défense et facteurs de sécurité ». L'inscription se fera en octobre 2019 sur la Base aérienne 701 en présence des représentants d'Aix-Marseille Université. **Les frais d'inscription sont pris en charge par l'École de l'air.**

Pour les élèves issus du concours sur titre ou les élèves CSEA, l'inscription au DU « Acteurs de la défense et facteurs de sécurité » est **OPTIONNELLE** et n'a aucune incidence sur l'obtention du diplôme de l'Ecole de l'air. **Les frais d'inscription sont à la charge de l'élève.**

Pour l'inscription universitaire, il vous sera demandé de fournir les documents listés ci-dessous ;

Encadré à imprimer et coller sur la pochette correspondante :

Inscription au DU :

- 1 photos d'identité ;
- 1 photocopie du relevé de notes du Baccalauréat ;
- 1 photocopie du Baccalauréat ;
- 1 photocopie du dernier diplôme obtenu ;
- 1 chèque
- 1 photocopie recto-verso de la carte vitale ;
- 1 photocopie de la carte d'identité civile ;
- 1 photocopie du certificat de participation à l'Appel de préparation à la défense ou Journée Défense et Citoyenneté ;
- Etre en possession du numéro INE ou BEA (indiqué sur le relevé des notes du BAC).

Il est impératif qu'au moment de son inscription, chaque élève ait en sa possession toutes les pièces demandées avec les originaux demandés et le nombre suffisant de copies. Les inscriptions ayant lieu pendant la période bloquée, l'ensemble des pièces devra impérativement être détenu dès l'incorporation dans la pochette prévue à cet effet.

3. PRISE EN COMPTE MÉDICALE

Pour tous les candidats de recrutement interne, quelle que soit la spécialité d'engagement, il est demandé de se présenter **impérativement** lors de la visite d'incorporation de fin août avec les documents suivants ;

• **Pochette Blanche**

Encadré à imprimer et coller sur la pochette correspondante :

Antenne médicale :

- VMP précisant l'aptitude au CCPM (pour les épreuves de corde et de course à pied) ;**
- Certificat d'aptitude délivré par le CEMPN pour les candidats PN;
- Radiographie pulmonaire (à faire auprès de l'hôpital militaire de rattachement si non réalisée au CEMPN) pour les candidats PN ;
- Carnet de santé ;
- Carte de groupe sanguin avec 2 déterminations ;
- Toute pièce justificative de vaccinations antérieures (carnet de santé, carnet de vaccination international...)
- Dernière ordonnance si port de verres correcteurs ;
- Panoramique dentaire de moins de 5 ans sur film radiographique** (réglementairement à faire auprès de l'hôpital militaire de rattachement) ;
- Radiographie complète du rachis (holorachis) (à faire auprès de l'hôpital militaire de rattachement si non réalisée au CEMPN) ;
- Toutes autres pièces médicales utiles issues du milieu médical militaire ou civil (radios/bilans sanguins/rapports médicaux/sur expertises/antécédents médicaux...).

Il est également demandé à chaque candidat de recrutement interne de s'assurer auprès du service médical de son ancienne base que son dossier médical a bien été transmis à la base Salon-de-Provence.

4. EFFETS MILITAIRES

Rappel :

Les anciens sous-officiers et militaires du rang **devront impérativement disposer de l'ensemble de leur paquetage dès leur arrivée** (les effets déjà perçus antérieurement ne seront pas délivrés par le BSMA) en particulier pour les effets de combats et de sport :

- plaques d'identité air ;
- sac PNNS ;
- tenues de combat ;
- gilets de corps ;
- ceinturon ;
- rangers ;
- calot ;
- casque lourd ;
- gants ;
- chemise F1 ;
- gourde ;
- poncho ;
- polaire ;
- casquette de combat ;
- parka ;
- lampe ;
- briquet ;
- couteau de type Tatou ;
- tenue de sport AA ;
- chaussures de sport running.

Ceci s'applique également pour les effets suivants devant être galonnés :

- veste ;
- casquette ;
- blouson CLP ;
- manteau.

La perception des effets militaires complémentaires et le galonnage s'effectueront directement sur la base aérienne 701 de Salon-de-Provence.

5. CORRESPONDANT EN CAS DE DIFFICULTÉ

Antenne SAP/Cellule Elèves C2.057 :

POC : Responsable Cellule Elèves
PNIA : 811 701 64 19
Tel : 04 90 17 80 00 poste 26419
Courriel : admission@ecole-air.fr